

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 9 décembre 2013, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz  
Membres présents : 28  
Membres excusés : 11  
Membre absent : 1  
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 28 octobre 2013
2. Lecture du courrier
3. Budget pour l'année 2014, selon préavis municipal n°05/2013
4. 100<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil Communal
5. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. Divers et propositions individuelles

**1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 28 octobre 2013**

Mr Benjamin BORLAT souhaite apporter une précision au sujet du point 6 du PV. La réunion de l'ASIJ a eu lieu le 4 décembre 2013 au lieu du 6 novembre comme prévu initialement.

Le PV est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité – 2 abstentions.

## **2. Lecture du courrier**

Mr Christian RAMUZ nous lit le courrier de démission de Mr Jacques BURDET qui a quitté la commune.

Il nous lit ensuite le courrier du groupe de réflexion CSSJ.

Ce groupe demande, au sujet du projet du nouveau groupe scolaire, qu'on étudie la variante du regroupement sur un seul site. Il souhaite qu'on puisse comparer cette variante à celle proposée par l'ASIJ (2 sites). Il propose que le sujet soit abordé lors de la séance du Conseil, que chacun puisse s'exprimer sur le sujet afin que les membres de l'ASIJ connaissent l'opinion des habitants de la région et prennent ensuite leur décision dans l'intérêt de tous.

Ce sujet sera abordé au point 7 « Divers ».

## **3. Budget pour l'année 2014, selon préavis municipal n°05/2013**

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

Le budget 2014 présente un excédent de dépenses de Fr 13'640 pour un total de charges de Fr 2'091'280.

A noter :

- Un budget de Fr 50'000 pour l'étude de création d'appartements dans le rural du château
- Un montant prévu de Fr 202'500 pour participation à l'ASIJ, alors que le budget de l'ASIJ prévoit seulement la somme de Fr 173'250 pour notre commune. Cette différence potentielle devrait permettre de passer le budget en positif.

La Commission félicite les boursières et la Municipalité pour leur bonne tenue des comptes. Elle rappelle que la Commune a peu d'influence sur de nombreux postes car déterminés par le Canton.

Le budget 2014 est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité.

## **4. 100ème anniversaire du Conseil Communal**

Le bureau du Conseil va nommer une commission chargée d'analyser le nouveau règlement. Quelques réactualisations sont nécessaires.

Mr Christian RAMUZ propose le programme suivant pour la journée de commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire :

- petit-déjeuner à 8h30 au Chalet d'Orsoud
- séance du Conseil à 10h30 au refuge
- repas à 12h30 à la Grande Salle

La date reste encore à fixer : peut-être le samedi 7 juin ? à voir...

## 5. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil

Mr Francis CHENEVARD mentionne la récente naturalisation de la famille JUNG. Il rappelle la cessation d'activité du corps de pompiers de Corcelles-le-Jorat au 7 février 2014.

Il remercie la société de Jeunesse pour son engagement lors des différentes manifestations qui animent la vie de la Commune.

Le refuge est bien entretenu. Reste encore à résoudre le problème de groupes trop importants qui le louent.

Il remercie la communauté pour ses témoignages amicaux reçus lors des moments difficiles vécus récemment.

Mr Philippe BAUD n'a rien à signaler hormis que la STEP fonctionne plus ou moins bien.

Mme Christiane MARTIN rappelle que le Comité Directeur et l'ASIJ sont favorables à un complexe scolaire répartis sur plusieurs sites, afin de limiter les transports en bus et garder des unités plus petites.

Mr Alfred NEUENSCHWANDER annonce qu'un budget est débloqué pour doter le cimetière d'un « jardin du souvenir ».

La récente vente de vins a bien marché : environ Fr 30'000.

Tout va bien à la déchetterie, pas de problème à signaler.

Mr Daniel RUCH regrette la disparition de Roger CHENEVARD. Il espère que les utilisateurs de l'abattoir le garderont en bon état de propreté.

Il remercie les employés communaux, les boursières et la secrétaire, pour leur engagement envers la commune.

Il apprécie la bonne collaboration avec le Conseil Communal qui soutient la Municipalité dans ses projets.

Mr Christian RAMUZ rappelle les prochaines votations du 9 février 2014.

## 6. Communications des délégués aux associations intercommunales

Mr Andreas STRASSMANN nous lit le rapport des comptes 2012-2013 de la STEP Corcelles-Ropraz approuvés lors de la séance du 31 octobre 2013.

Il explique que la taxe d'épuration se base sur le ratio EH « équivalent habitant ». L'EH est une unité de mesure de la pollution moyenne rejetée par habitant et par jour.

Il peut sembler que le nombre des EH de Ropraz soit sous évalué (1EH=1,25 hab.) par rapport à Corcelles-le-Jorat (1EH=0,90 hab.), mais cela est dû au fait que certains habitants de Ropraz sont raccordés à la SIEMV de Vuillens.

La répartition intercommunale des frais de la STEP est basée sur le calcul de l'EH.

A noter entre autres informations :

- Ces dernières années, les frais d'exploitation ont augmenté en raison de différents incidents comme l'évacuation directe aux égouts de résidus carnés.
- Le coût d'une STEP neuve correspond environ à Fr 1'000 / EH (mais sans le terrain).

- La consommation électrique d'une STEP représente 5 à 10% de la consommation totale d'une commune.

Mr Raoul GENDROZ aimerait savoir si l'on connaît les responsables de l'évacuation des déchets carnés. Mr Philippe BAUD répond que non, mais il s'agit surtout de sang venant de l'abattoir situé à côté de la STEP. Une sonde va être installée pour freiner l'entrée des pollutions.

Mr Jean-Philippe RAMUZ nous parle de la SIEMV (STEP de Vuillens). L'assemblée a eu lieu le 21 novembre 2013. L'étude pour le raccord sur Moudon est en cours. Cette étude coûte Fr 9 / EH. Le souci du séparatif n'est pas encore résolu. Cette STEP vieillit aussi, posant alors la question du raccordement à Moudon.

Pour l'AIEJ, Mr Florian RUCH évoque les travaux effectués : raccordement au réseau de Lausanne (moins coûteux que prévu) et remplacement de certaines conduites sur le plat de Servion.

En 2014, un nouveau réservoir sera installé à la sortie de Servion.

En raison de l'abondance de pluies, l'AIEJ a peu vendu d'eau cette année.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Mr Gilbert RAMUZ rend compte de la séance de l'ASIJ du 4 décembre 2013. Le budget a été adopté.

La gestion des transports assurée jusqu'ici par Mr ARMAND de Mézières, salarié de l'Etat, se fera dès 2014 par une personne à plein temps du groupement scolaire.

En tant que membre du groupe de réflexion CSSJ, il évoque la question des infrastructures sportives actuellement insuffisantes pour la région. Il semble opportun d'avoir une salle de gym « triple » afin d'accueillir des manifestations d'envergure alors que le projet présenté par l'ASIJ propose 2 salles à Carrouge et une ½ à Servion. Un complexe scolaire sur un seul site permettrait d'y associer des infrastructures sportives idéales. Le supplément éventuel des coûts de transport serait compensé par la construction d'un unique réfectoire et d'une seule bibliothèque. On peut aussi s'interroger sur l'ajout éventuel d'une piscine, qui pourrait être un plus pour le développement de la région.

Il regrette de n'avoir aucune réponse aux questions posées en 2011.

Mme Maryline AUTHIER pense que l'on parle de 2 sujets différents :  
- l'épanouissement des enfants à l'école d'une part, elle est d'ailleurs favorable au projet sur 2 sites afin d'y réduire le nombre d'enfants,  
- le sport et les infrastructures d'autre part.

Elle craint que l'on fausse le débat.

Mr Benjamin BORLAT remercie le groupe de réflexion qui propose une alternative et un débat. Un site unique permettrait à l'école d'amener une synergie de groupe pour les enseignants, tout en favorisant le développement de la région et du sport. Au moment de la décision finale, il faudra tenir compte du bien-être des élèves et de tous les autres paramètres.

Mme Aline BASILIDES-RAMUZ déplore les nombreux transports actuels pour amener les enfants à chaque activité : sport, bibliothèque, travaux manuels... ceci au détriment de la durée de ces activités et des temps de récré. Ce problème serait résolu avec un site unique. De plus, ce site serait aussi plus simple à entretenir et à gérer. Le nombre d'élèves n'est pas un problème puisque les primaires seraient séparés des secondaires.

Mr Andreas STRASSMAN aimerait pouvoir situer les différents projets sur une carte afin de mieux visualiser. A noter que la commune de Grandson a choisi l'option de 3 bâtiments proches sur un seul site : un pour le sport, un pour les jeunes enfants, un pour les plus âgés.

Mr Gilbert RAMUZ ajoute qu'une visite des sites sera possible le 18 janvier 2014 : Carrouge, Servion et Mézières. RDV à 9h à Carrouge.

Mr Raoul GENDROZ insiste sur l'importance du débat. Que peut faire le Conseil Communal ? Comment évaluer les différentes options ?

Mr Christian RAMUZ explique que les conseils communaux n'ont pas droit à la parole directement. Le comité directeur de l'ASIJ propose et soumet au vote par l'assemblée composée des membres délégués des conseils de chaque village.

Mme Maryline AUTHIER aimerait savoir comment les délégués vont voter. Selon leur avis personnel ou selon l'avis du Conseil ? Pour Mr Christian RAMUZ, ils sont censés voter en fonction de l'avis du Conseil, en se concertant avant la séance, mais il s'agit tout de même d'un vote individuel.

Mr Francis CHENEVARD répond qu'il n'y a pas de concertation, chaque délégué décide lui-même de son vote.

Mr Christian RAMUZ rappelle que les délégués aux associations prennent part aux décisions dans le bien de la commune. C'est le bien de la commune qui prime avant tout. Il explique ensuite à Mme Aline BASILIDES-RAMUZ que les conseils communaux ont accepté le règlement de l'ASIJ, permettant ainsi à l'assemblée des membres délégués de voter les budgets et autres décisions.

Mr Francis CHENEVARD ajoute que toutes les associations fonctionnent ainsi.

Mr Benjamin BORLAT assure que nos 4 membres de l'ASIJ prendront leur décision en fonction de leur conscience, du bien de la commune et du bien des enfants.

Mr Jean-Philippe RAMUZ pose la question d'une commission d'étude. D'après Mr Gilbert RAMUZ, le comité directeur rédigera un préavis sur lequel se penchera une commission. Ensuite la décision d'un ou plusieurs sites sera prise.

Mr Christian RAMUZ ajoute que certains terrains sont déjà expropriés près du collège de Servion.

Mr Gilbert RAMUZ annonce qu'un parcours vita est en projet, près du terrain de foot, à côté du collège unique projeté à Mézières.

Mr Daniel RUCH précise que Corcelles-le-Jorat a peu d'influence sur la décision qui sera prise au prorata du nombre d'habitants.

Mr Sylvain RUCH ajoute au sujet du football, que l'infrastructure actuelle est insuffisante pour répondre à la demande. Il demande que le projet de la CSSJ soit envoyé par mail aux conseillers communaux qui le souhaitent.

Mr Benjamin BORLAT souhaite avant tout étudier un grand projet pour l'avenir des enfants et de l'ensemble des habitants de la région.

Pour Mr Christian RAMUZ, nos moyens sont limités et donc il est nécessaire de regrouper les structures : école et sport. Les clubs sportifs des alentours refusent des enfants, d'où la nécessité de tout réunir et de réussir le projet du 1<sup>er</sup> coup.

Mr Jean-Philippe RAMUZ demande à Mme Christiane MARTIN si un tel débat a eu lieu au sein de l'ASIJ ? Elle promet de faire part de toutes les réflexions du Conseil au Comité Directeur.

Mme Maryline AUTHIER aimerait connaître la position de la Commune.

Pour Mr Daniel RUCH et Mr Reynald KELLER, il serait difficile de faire un vote d'intention car il manque beaucoup d'informations. Sur quelle base décider ?

D'après Mr Gilbert RAMUZ, la situation est identique au sein de l'ASIJ car aucune réponse n'est apportée aux questions posées. Comment prendre une décision sans alternative ? A Mr Benjamin BORLAT il répond que l'éventuelle décision de l'ASIJ pourrait être soumise à référendum populaire mais c'est à vérifier.

Pour conclure, Mr Raoul GENDROZ propose de faire confiance à nos délégués pour défendre l'idée de 2 alternatives et une réflexion par rapport à ces 2 variantes.

Mr Christian RAMUZ approuve l'engagement et le vif intérêt du Conseil sur ce sujet. Il apprécie que chacun puisse prendre la parole pour s'exprimer.

Il remercie à son tour les employés communaux, les conseillers, les boursières et les secrétaires. Il présente tous ses meilleurs vœux pour 2014 et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion. La séance est levée à 22h15 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire